L'Eau
du
Haut-Bois

S.I.A.E.P. du Haut-Bois

Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang
Tél : 03 89 25 23 99

Procès-verbal des délibérations du Conseil Syndical
Séance du vendredi 5 juin 2020 à 20 heures

Procès-verbal affiché le 15 juin 2020.

L'an deux mil vingt, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Syndical du SIAEP du Haut-Bois s'est réuni au Centre Jean Barthomeuf à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale en date du vingt-neuf mai deux mil vingt, sous la présidence de M. Jean-Pierre THEVENOT, Président.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Absent(e)	Suppléé(e)	Suppléant
BEZILLE Didier	X			
FEBER Laurent	X			
FREYBURGER Ludovic	X			
GASSMANN Vincent	X			
KANMACHER Michel	X			
SCHACHERER Emmanuel	X			
SCHAFFNER Marc	X			
THEVENOT Jean-Pierre	X			

Assistent également les membres suppléants : CALLERANT Anne-Laure, DIEFFENBACHER Cyril, HOFFMANN Céline, SCHERRER Marie-Josée et Rosaria GIANGRECO, secrétaire.

Le Président ouvre la séance à vingt heures.

M. BEZILLE Didier est désigné secrétaire de séance.

1. INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre THEVENOT, Président, qui a déclaré les membres du comité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Haut-Bois, cités ci-dessous, installés dans leurs fonctions.

Membres titulaires :

* M. BEZILLE Didier
* M. FEBER Laurent
* M. FREYBURGER Ludovic
* M. GASSMANN Vincent
* M. KANMACHER Michel
* M. SCHACHERER Emmanuel
* M. SCHAFFNER Marc
* M. THEVENOT Jean-Pierre

Membres suppléants :

* Mme CALLERANT Anne-Laure
* M. DIEFFENBACHER Cyril
* Mme HOFFMANN Céline
* Mme SCHERRER Marie-Josée

2. ELECTION DU PRESIDENT

2.1. PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE

Le plus âgé des membres présents du comité a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote

2.3. RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 8

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 7

e. Majorité absolue 4

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
THEVENOT Jean-Pierre	7	sept

2.4. PROCLAMATION DE L'ELECTION DU PRESIDENT

M. THEVENOT Jean-Pierre a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de Jean-Pierre THEVENOT élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection du vice-président. Il a été rappelé que le vice-président est élu selon les mêmes modalités que le président.

3.1. RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 8

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 7

e. Majorité absolue 4

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHACHERER Emmanuel	7	sept

3.2. PROCLAMATION DE L'ELECTION DU VICE-PRESIDENT

M. SCHACHERER Emmanuel a été proclamé président et a été immédiatement installé.

4. ELECTION DU SECRETAIRE

Sous la présidence de Jean-Pierre THEVENOT élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection du secrétaire. Il a été rappelé que le secrétaire est élu selon les mêmes modalités que le président.

4.1. RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 8

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 7

e. Majorité absolue 4

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FREYBURGER Ludovic	7	sept

4.2. PROCLAMATION DE L'ELECTION DU SECRETAIRE

M. FREYBURGER Ludovic a été proclamé secrétaire et a été immédiatement installé.

5. ELECTION DE DEUX ASSESSEURS

Sous la présidence de Jean-Pierre THEVENOT élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des deux assesseurs. Il a été rappelé que les assesseurs sont élus selon les mêmes modalités que le président.

5.1. ELECTION DU 1ER ASSESSEUR

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 8

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 7

e. Majorité absolue..... 4

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GASSMANN Vincent	7	sept

M. GASSMANN Vincent a été proclamé premier assesseur et a été immédiatement installé.

5.2. ELECTION DU 2EME ASSESSEUR

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 8

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 6

e. Majorité absolue..... 4

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FEBER Laurent	6	six

M. FEBER Laurent a été proclamé second assesseur et a été immédiatement installé.

6. INDEMNITES DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

Délibération 2019-06

VU l'article.R.5211-12 du CGCT,

Le conseil syndical, le président et le vice-président s'étant retirés, décide, à l'unanimité :

- De fixer l'indemnité du président et du vice-président au taux maximal du barème, population de 500 à 999 habitants, des syndicats mixtes fermés associant exclusivement des communes, à savoir 6.69% de l'indice 1027 pour le Président et 2.68% de l'indice 1027 pour le vice-président, à compter du 5 juin 2020.

- De partager à part égale le total des indemnités ainsi définies entre le président et le vice-président, à compter du 5 juin 2020.

- D'appliquer le réajustement automatique de ces indemnités lors de chaque revalorisation du barème.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

7.1. AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Délibération 2019-07

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, DECIDE, à l'unanimité, de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	23 543.03 €
Résultats antérieurs reportés	112 887.72 €
Résultat à affecter	**136 430.75 €**
Résultat d'investissement	
Résultat avant RAR	1 262.28 €
Résultat corrigé avec RAR	- 57 875.56 €
Besoin de financement	**57 875.56 €**
Décision d'affectation	
Affectation en réserve R1068	**57 875.56 €**
Report en investissement R001	**1 262.28 €**
Report en fonctionnement R002	**78 555.19 €**

7.2. BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération 2019-08

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de budget primitif présentée par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

– Section de fonctionnement : 201 363.19€
– Section d'investissement : 197 452.03€

- PRECISE les modalités d'exécution du budget comme suit :

– au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
– au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

8. TARIFS 2020

Délibération 2019-09

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2020 :

- Prix de vente de l'eau (m3) : 1.60 €
- Location d'un petit compteur (semestre) : 6.00 €
- Location d'un gros compteur (semestre) : 12.00 €
- Part fixe (par semestre et par logement) : 20.00 €

9. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2019

Délibération 2019-10

Vu la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019 et ses annexes,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019 tel que présenté et annexé.

10.DIVERS ET COMMUNICATION

- Voir pour la vérification des extincteurs des deux communes membres. Consulter DE-TECT'O et le Syndicat de la Saint-Nicolas
- Projet d'achat d'un groupe électrogène

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h58.

Le Président, Jean-Pierre THEVENOT

S.I.A.E.P. du Haut-Bois

Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang
Tél : 03 89 25 23 99 – Fax : 09 81 38 51 96
E-mail : mairie@chavannes-etang.fr

Procès-verbal des délibérations du Conseil Syndical

Séance du vendredi 5 juin 2020 à 20 heures

ORDRE DU JOUR

Point 1. Installation du Conseil Syndical

Point 2. Election du Président

Point 3. Election du Vice-Président

Point 4. **Election du Secrétaire**

Point 5. Election de deux Assesseurs

Point 6. Indemnités du Président et du Vice-Président

Délibération 2019-06

Point 7. Vote du budget primitif 2020

7.1. Affectation des résultats 2019

Délibération 2019-07

7.2. Budget primitif 2020

Délibération 2019-08

Point 8. Tarifs 2020

Délibération 2019-09

Point 9. Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable 2019

Délibération 2019-10

Point 10. Divers et communication

Conseillers	Signatures
BEZILLE Didier	
FEBER Laurent	
FREYBURGER Ludovic	
GASSMANN Vincent	
KANMACHER Michel	
SCHACHERER Emmanuel	
SCHAFFNER Marc	